

LES CONTRATS AIDES SONT UTILES !

Selon la Ministre du Travail, les emplois aidés ne seraient pas utiles, débouchant insuffisamment vers l'insertion professionnelle pérenne à leur issue. J'ignore le contenu du rapport de la Cour des comptes, qui conduit à cette interprétation. Mais ma connaissance certaine du terrain modère largement cet avis.

Les CAE sont accessibles à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Autrement dit, des personnes que les entreprises dites classiques ne veulent pas embaucher.

La personne en contrat aidé est donc la 1ère bénéficiaire de cet emploi.

La mise en situation de travail proposée par l'association aide la personne à se (re)structurer : reprendre confiance en soi, retrouver sa dignité, développer des capacités, renforcer ses aptitudes relationnelles et son autonomie... Au terme du contrat, la personne est donc davantage apte à trouver un nouvel emploi... pour autant que celui-ci existe.

Les associations et fondamentalement les missions d'utilité sociale qu'elles remplissent sont aussi bénéficiaires de ces emplois aidés.

Les CAE sont une des dernières modalités de financement global des associations d'utilité sociale. Avec leur forte capacité de lien social et d'innovation sociale, les associations sont des acteurs incontournables du quotidien de beaucoup : services éducatifs pour la petite enfance et l'enfance, maintien à domicile, et plus largement dans le champ du médico-social, éducation et prévention de l'environnement, secteur sportif, culturel...

Les associations ont construit des modèles économiques par l'engagement des bénévoles, avec des salarié.e.s souvent bien moins rémunéré.e.s que dans les autres secteurs professionnels, pour expérimenter et assurer des nouveaux besoins sociaux essentiels.

Face au manque de ressources pérennes pour financer ces missions expérimentales et sociales, l'emploi de personnes en contrat aidé est une manière de remplir ces missions.

Rappelons cependant qu'un emploi aidé c'est aussi un coût « caché » pour l'association : aide à la prise de poste, travail d'accompagnement, moindre autonomie, actions de formation... préparer son départ s'il n'y a pas de perspectives de maintien dans la structure... pour recommencer à zéro avec une nouvelle personnes ensuite... Des coûts auxquels rechignent bien des entreprises, préférant de la main-d'oeuvre rapidement rentable.

Les entreprises du secteur marchand bénéficient fortement de manière indirecte, à court ou moyen termes, des emplois aidés !

L'offre associative de garde d'enfant hors temps scolaire ou la présence auprès des personnes en perte d'autonomie est un atout incontournable pour les familles... et donc pour les entreprises du secteur marchand, dont les salarié.e.s peuvent se consacrer à leur emploi en tout quiétude. Les familles ne peuvent pas supporter seules le coût de ces services. Et si les collectivités territoriales soutiennent ces services, la solvabilité du système ne peut fonctionner, en l'état actuel, que par une réelle hybridation des ressources : participation des usagers, des collectivités, bénévolat de citoyen et contribution nationale, au moins par ces emplois aidés.

Par ailleurs, que seraient les grands groupes du secteur « de l'environnement », par exemple s'il n'y avait pas eu des associations pour se préoccuper de la collecte et de la valorisation des déchets, de l'éducation à l'environnement, de l'entretien des espaces... avec des modèles économiques non aboutis à l'époque ? Les associations, et avec elles des salarié.e.s en emploi aidé, ont accompli une indispensable mission de Recherche et Développement social, technologique et économique.

La société en tant que telle est gagnante dans ces emplois aidés !

L'expérimentation « Territoires Zéro Chômeurs » rappelle qu'une personne en demande d'emploi a un coût important pour la collectivité : assurance chômage pour certain.e.s, aides sociales diverses, problèmes de santé... Le retour à l'emploi aide la personne à se reconstruire et à contribuer au service collectif. Tout salarié rapporte des contributions sociales et fiscales.

Au-delà des emplois aidés, les associations ont pris leur part !

Les associations sont aussi créatrices d'emplois pérennes. Le secteur associatif représente 10 % de l'emploi privé en France. 400.000 emplois ont été créés par des associations ces 15 dernières années. Quelle autre secteur fait mieux ?

Pour partie, ces emplois pérennes sont des anciens « emplois aidés ».

Responsable de plusieurs associations, j'ai souvent recruté en emploi aidé, puis pérennisé les personnes.

Par exemple, ça a été le cas pour plus d'une dizaine de personnes il y a 3 ans, dans le Centre social que je préside. Nous avons réussi en 2 ans à pérenniser tous les emplois des personnes qui le souhaitaient. La première période permet à la fois de vérifier la pertinence du besoin, de rechercher sa solvabilité économique et de renforcer les compétences de la personne recrutée. Aujourd'hui, sur une équipe d'une quarantaine de professionnels, nous avons prévu de remplacer 3 CAE qui arrivent à échéance et d'en prolonger 2. Face à la décision estivale et brutale de l'État, nous avons décidé de créer 3 CDD jusqu'à la fin de l'année pour maintenir le service aux familles et au territoire. Nous rognons encore un peu plus sur nos autres charges, au risque d'une perte comptable. Nous n'avons aucune solution pour les 2 autres postes indispensables à nos engagements auprès des familles et des collectivités.

Nous avons besoin d'une perspective claire et rapide pour tout début 2018. Entre des besoins sociaux croissants, un cadre réglementaire à respecter et des moyens financiers sans cesse réduits, nous touchons les limites de notre capacité d'action. Bénévole et professionnels et mobilisons notre énergie à la gestion d'urgences et à réparer, au lieu de construire des dynamiques pérennes d'avenir.

Comment licencier ou ne pas embaucher quand on a trop de travail ?

Comment rendre visible cette multitude de licenciements cachés, diffus dans un maillage d'associations qui créent de la richesse humaine territoriales ? C'est pourtant au moins aussi dramatique pour les personnes qui le vivent, qu'un plan social médiatique !

A quoi ça sert de former des gens à des emplois qui n'existent pas ?

Le fait de supprimer les emplois aidés n'amènera pas les entreprises à recruter pour compenser.

Le transfert des fonds publics des emplois aidés vers la formation n'aura aucun impact positif tant que les entreprises ne recruteront pas.

Par contre, cela aura un impact négatif important sur les personnes en situation précaire, qui continueront à se dévaloriser, seront encore ballottées d'un dispositif à un autre pour « sortir des statistiques » et vivront l'exclusion.

Et cela aura un fort impact négatif sur la dynamique et la cohésion des territoires... contre-productif aussi pour les entreprises !

Il est encore temps de reconnaître une erreur d'interprétation et de corriger !

Les associations peuvent être un formidable atout pour réussir un projet sociétal innovant.

Jean-Yves LE TURDU

Consultant

Président d'une MJC - Centre Social

Ancien Président du Mouvement Associatif Poitou-Charentes.

Ancien Conseiller régional